

CHARTRE DES COMPÉTENCES

RÉALISATION D'ENREGISTREMENTS SONORES

**Vous devriez retrouver
ce que vous faites dans
la charte de compétences,
mais vous ne ferez pas
nécessairement tout ce qui est
indiqué sur la charte.**

www.crhsculturel.ca

Le Conseil des ressources humaines du secteur culturel (www.culturalhrc.ca) est un organisme national qui a pour objectif de renforcer la main-d'œuvre culturelle canadienne et d'améliorer les ressources humaines au sein du secteur culturel. Le Conseil compte parmi ses membres des artistes indépendants, des travailleuses et travailleurs culturels, des employeurs, des organismes et des entreprises de l'ensemble des industries culturelles et des disciplines artistiques du secteur.

Au printemps 2005, le Comité de direction de l'industrie de la musique du CRHSC a identifié 5 fonctions reliées au monde des affaires : Développement, mise en marché et distribution; Gestion d'artistes dans le domaine de la musique; Édition musicale; **Réalisation d'enregistrements sonores**; et, Production de spectacles (agent de spectacles, diffuseur et producteur de spectacles). Les individus qui exercent ces fonctions portent différents titres; cependant, leurs fonctions doivent être exécutées et les compétences nécessaires pour exécuter ces fonctions sont claires.

Il y a peu de formation professionnelle associée à ces fonctions — les compétences nécessaires sont plutôt acquises sur le terrain.

Le CRHSC a développé des analyses professionnelles pour ces fonctions (y compris une charte et un profil de compétences, une analyse des offres de formation, une analyse des besoins de formation et une analyse des lacunes dans la formation) et une stratégie nationale pour encourager et améliorer la formation reliée aux besoins de l'industrie de la musique.

Tel que mentionné dans L'analyse des lacunes dans la formation, menée au cours de l'analyse professionnelle : *“Le rôle du réalisateur d'enregistrements sonores comprend de multiples facettes. Essentiellement, sa principale contribution est de réhausser la qualité de l'œuvre musicale par sa grande connaissance du processus créatif. Le réalisateur supervise l'ensemble du processus d'enregistrement et est celui qui rassemble l'équipe de création composée des auteurs, des compositeurs, des artistes interprètes et des ingénieurs et techniciens du son afin d'enregistrer, de peaufiner et d'éditer le contenu créatif en format électronique. ...Le réalisateur doit être capable de maîtriser suffisamment cette technologie pour être en mesure de diriger son équipe responsable du mixing, du montage et du matricage. ...Plusieurs réalisateurs possèdent néanmoins leur propre entreprise de production d'enregistrements sonores.”*

Sur le plan individuel, la charte et le profil de compétences peuvent être utilisés pour s'autoévaluer et identifier les compétences nécessitant un perfectionnement. Pour les organismes, ces documents peuvent servir à définir des profils de postes, élaborer des programmes de développement professionnel, négocier le développement, l'achat et l'adaptation des programmes de formation, élaborer des programmes de planification de carrière, établir des profils de postes individuels à des fins de recrutement.

La Charte de compétences doit être utilisée en lien avec le Profil de compétences de réalisation d'enregistrements sonores. Ces deux outils ont été élaborés par un groupe de réalisateurs d'enregistrements sonores aguerris, sélectionnés à travers le Canada.

Cette étude a été proposée et coordonnée par le Conseil des ressources humaines du secteur culturel (CRHSC) grâce au soutien financier du gouvernement du Canada par l'entremise du Programme des conseils sectoriels.

Les individus assumant des responsabilités dans le domaine de la Réalisation d'enregistrements sonores doivent être capables de :

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES :

A. OBTENIR DES PROJETS D'ENREGISTREMENT SONORE

- 1. Définir son profil d'affaires
- 2. Faire la promotion de ses services
- 3. Évaluer les clients potentiels
- 4. Négocier des modalités contractuelles
- 5. Finaliser l'entente

B. SUPERVISER LES ACTIVITÉS DE PRÉPRODUCTION

- 1. S'assurer de la préparation de l'artiste
- 2. Évaluer des œuvres musicales
- 3. Sélectionner un répertoire
- 4. Superviser la réalisation d'arrangements pour orchestre ou autres ensembles
- 5. Fournir l'équipement nécessaire à la prestation de l'artiste
- 6. Déterminer les conditions nécessaires à la réalisation du projet d'enregistrement sonore
- 7. Sélectionner un lieu d'enregistrement
- 8. Déterminer l'horaire des séances / l'échéancier du projet

C. SUPERVISER LE PROCESSUS D'ENREGISTREMENT SONORE

- 1. Créer une ambiance favorable à l'enregistrement sonore
- 2. Présenter et ajuster au besoin les critères techniques et artistiques
- 3. Coordonner l'équipe technique
- 4. Coordonner les musiciens
- 5. Encourager les artistes durant la prestation
- 6. Évaluer la prestation
- 7. Corriger la prestation
- 8. Gérer le niveau de stress et de fatigue
- 9. Assurer le respect des règles en usage dans un studio d'enregistrement
- 10. Superviser et évaluer la qualité du son
- 11. Ajuster l'environnement acoustique

D. SUPERVISER LES OPÉRATIONS DE MIXAGE, MONTAGE ET MATRIÇAGE

- 1. Exécuter les opérations préparatoires au mixage
- 2. Approuver le mixage
- 3. Superviser le matricage

E. ADMINISTRER DES PROJETS

- 1. Élaborer un budget
- 2. Recenser et trouver des bailleurs de fonds
- 3. Gérer un budget
- 4. Négocier des ententes contractuelles
- 5. Gérer des ententes contractuelles
- 6. Réserver, louer des studios, du matériel et de l'équipement d'enregistrement
- 7. Engager des artistes
- 8. Engager une équipe technique
- 9. Veiller à l'accueil des techniciens et des artistes
- 10. Fournir de l'information et des conseils sur les pratiques et problématiques de l'industrie de la musique
- 11. Produire des rapports
- 12. Vérifier l'exactitude de l'ensemble de l'information accompagnant le produit final (titres des pièces, numéro de catalogue, remerciements, etc.)
- 13. Assurer la liaison avec les collaborateurs

F. METTRE EN PLACE DES CONDITIONS FAVORABLES AU DÉVELOPPEMENT DE LA CARRIÈRE DES ARTISTES

- 1. Soutenir les artistes dans le développement de leur carrière
- 2. Cultiver des relations dans le milieu de l'industrie musicale
- 3. Partager ses contacts dans le milieu de l'industrie musicale avec les artistes

**Vous devriez retrouver
ce que vous faites dans
la charte de compétences,
mais vous ne ferez pas
nécessairement tout ce qui est
indiqué sur la charte.**

COMPÉTENCES GÉNÉRALES :

G. DÉMONSTRER DES APTITUDES POUR LA COMMUNICATION

- 1. Pratiquer l'écoute active
- 2. S'exprimer d'une manière claire et concise
- 3. Écrire d'une manière claire et concise
- 4. Utiliser la terminologie en usage dans son domaine d'activité
- 5. Adapter sa façon de s'exprimer à son interlocuteur
- 6. Faire des critiques pertinentes
- 7. Démontrer des habiletés interpersonnelles
- 8. Négocier
- 9. Persuader
- 10. Utiliser des outils de communication

H. DÉMONSTRER DES COMPÉTENCES PERSONNELLES

- 1. Résoudre des problèmes
- 2. Prendre des décisions
- 3. Faire preuve de jugement
- 4. Faire preuve de leadership
- 5. Établir des priorités et gérer son emploi du temps
- 6. Déléguer
- 7. Résoudre des conflits
- 8. Concentrer son attention sur l'atteinte des résultats
- 9. Dissiper le stress et les tensions
- 10. Démontrer un sens de l'organisation
- 11. Pratiquer l'écoute critique
- 12. Manifester de la motivation personnelle
- 13. Prendre des initiatives
- 14. Faire preuve de rigueur et d'un souci du détail
- 15. Faire preuve de compétence professionnelle
- 16. Anticiper les besoins/les attentes
- 17. Se tenir à jour